

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 novembre 2014

L'an deux mille quatorze

Le 27 novembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 18 novembre 2014

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI, Marcel PELLEGRIN, Christophe RAMEAUX, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT.

Absent excusé :

Frédérique ANGELETTI pouvoir à Mohamed MALLEM

Christopher DAVO pouvoir à Philippe AUPHAN

Amandine HEBRARD pouvoir à Laurence OCCELLO

Monsieur Pierre ALAMELLE a été désigné comme secrétaire de séance

1. Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un immeuble

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes des propositions établies par les organismes de prêts sollicités et après en avoir délibéré,

Décide :

- Pour financer l'acquisition de l'immeuble cadastré B179, la commune de Vauginnes contracte auprès de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse :

Un emprunt de 210 000 euros

Durée : 20 ans

Taux : 2,62 %

Périodicité : annuelle

Echéance constante

Commission d'engagement : 0.10 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2. Recensement de la population

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser,
- de créer deux postes occasionnels d'agents recenseurs,
- de désigner les coordonnateurs d'enquête chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- chaque agent recenseur percevra la somme de 750 € bruts forfaitaires pour effectuer sa mission (la totalité des opérations de recensement, les formations, le repérage, les déplacements) et une indemnité de 1 € brut par formulaire « bulletin individuel » rempli,
- Les agents coordinateurs bénéficieront d'une décharge partielle de leurs fonctions et garderont leur rémunération habituelle ; le cas échéant ils bénéficieront de la rémunération d'heures complémentaires,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2015
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

3. Décisions modificatives au BP 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder :

- ✓ **au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014**

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2138	10015	Autres immobilisations corporelles	41 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	ONA	Autres agencements et aménagements de terrain...	-4 000,00
23	2313	10011	Constructions	-37 200,00

- ✓ **au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014**

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2138	10015	Autres immobilisations corporelles	313 800,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	210 000,00
13	1322	10015	Subvention de la Région	103 800,00

4. Subvention au CCAS

Monsieur le maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au CCAS pour l'année 2014.